



# Info Servion

Information périodique de la Municipalité

juin 2016



## AVIS DE TRAVAUX



### Réfection complète de la route des Cullayes

**Programme des travaux de ces prochaines semaines :**

*Sous réserve des conditions météorologiques particulières de cet été qui pourraient modifier quelque peu ce planning.*

- **Le 1<sup>er</sup> ou le 4 juillet** : pour permettre la pose de la couche finale d'enrobé :
  - Fermeture du chemin de la Scierie sauf pour les riverains.
  - Fermeture complète de la route entre Servion et les Cullayes depuis la route cantonale jusqu'à la hauteur du « giratoire » du Tropiquarium, sauf pour les riverains de la route des Cullayes N° 1 à 12 et du chemin du Joli-Mont N° 1 et 3.
  - *Dès qu'elle sera connue, la date définitive de fermeture sera affichée au pilier public des deux villages ainsi que sur le site Internet de la commune : [www.servion.ch](http://www.servion.ch).*
  - *La déchetterie de Servion ne sera pas accessible ce jour-là, elle sera donc fermée.*
- **Du 4 juillet au 22 juillet** : fermeture complète de la route entre Servion et Les Cullayes depuis le « giratoire » du Tropiquarium jusqu'au panneau d'entrée de localité de Les Cullayes.
  - Les habitants du chemin du Vurzi devront transiter depuis le centre du village de Les Cullayes par le chemin des Moures ou par le chemin du Pendens depuis Mézières.
  - *Les riverains directement concernés par ce tronçon seront informés personnellement des modalités d'accès à leurs propriétés respectives.*



Durant toute la durée du chantier, une signalisation sera mise en place, nous vous remercions de bien vouloir la respecter scrupuleusement.

**Toutes les informations relatives à ces travaux seront régulièrement mises à jour sur le site Internet de la commune : [www.servion.ch](http://www.servion.ch).**

#### **Avis pour les habitants de Les Cullayes :**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'à la fin des travaux, des containers destinés à recevoir des sacs blancs taxés seront provisoirement mis à disposition dans la déchetterie des Cullayes.

*Nous remercions par avance nos citoyennes et citoyens pour la patience et la compréhension dont ils voudront bien faire preuve à l'égard des inconvénients que ce chantier d'envergure va inévitablement générer.*

La Municipalité

***Au verso, pour rappel : directives en matière de révision des citernes à mazout.***

# Révision des citernes

## Information aux propriétaires

### Bases légales:

- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux).
- Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux).
- Directives cantonales d'application de la (LEaux) relative aux installations de stockage de liquides pouvant les polluer, du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Nous rendons attentifs aux points suivants les propriétaires ayant notamment des citernes à,

- **mazout de chauffage ;**
- **diesel pour véhicules agricoles ;**
- **essences et diesel dans les stations service**

Les réservoirs quelles qu'ils soient, situés dans les secteurs de protection des eaux, soit les zones "S", restent sous le contrôle de l'administration cantonale et communale (tâche de haute surveillance).

Les réservoirs intérieurs dits de « moyennes grandeurs » d'un volume supérieur à 2000 litres avec bouche de remplissage fixe et réservoirs enterrés situés dans les secteurs de protection des eaux particulièrement menacés, soit les secteurs "A<sub>u</sub>", restent également sous le contrôle de l'administration cantonale et communale (tâche de haute surveillance).

Les installations enterrées ou non, situées dans le reste du territoire, à savoir les secteurs üB, sont dorénavant placées sous la seule responsabilité des propriétaires. Il en est de même pour les installations composées avec un ou plusieurs petit(s) réservoir(s) d'un volume maximum de 2000 litres situés dans les secteurs "A<sub>u</sub>".

La tenue du registre communal des réservoirs est maintenue pour toutes les installations, quels que soient les secteurs de protection des eaux.

La carte des zones et secteurs de protection des eaux est disponible au bureau technique de la commune.